

RAPPORT D'ACTIVITÉ

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



Le service de la collecte des déchets ménagers relève de la compétence de la Communauté de Communes des Sablons depuis le 1^{er} janvier 1996.

Textes de référence

Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets:

Ce décret définit les modalités d'établissement et de présentation du rapport sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets. Il précise les indicateurs techniques et financiers que doit contenir le rapport.

Loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV):

La loi ambitionne d'agir davantage en faveur de la préservation de l'environnement et dans la lutte contre le dérèglement climatique, ainsi que de renforcer l'indépendance énergétique française. Elle fixe l'objectif de réduction de 50 % de la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 par rapport à 2010. Elle vise le développement du tri à la source avec l'extension des consignes de tri et la collecte séparée des biodéchets à l'horizon 2023.

Ordonnance du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets:

Cette ordonnance inscrit l'objectif de 65 % de déchets réutilisés ou recyclés en 2035.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets contribue à mieux connaître et informer sur les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets est exécuté. Il doit faire l'objet d'une communication par le Maire de chaque commune membre de la structure intercommunale à son conseil municipal en séance publique.

Ce rapport doit être mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

b) Collecte des déchets pris en charge par le service

Nombre d'habitants

Nom de la commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale 2023
Amblainville	1 752	18	1 770
Andeville	3 332	40	3 372
Les Hauts Talican	873	19	892
Bornel	4 774	70	4 844
Chavençon	172	4	176
Corbeil-Cerf	312	8	320
Esches	1 626	11	1 637
La Drenne	1 047	16	1 063
Montchevreuil	1 324	21	1 345
Hénonville	896	20	916
Ivry-le-Temple	843	7	850
Laboissière en Thelle	1 339	26	1 365
Lormaison	1 314	14	1 328
Méru	14 354	192	14 546
Monts	184	1	185
Neuville-Bosc	484	14	498
Pouilly	158	2	160
Saint-Crépin-Ibouwillers	1 578	23	1 601
Valdampierre	913	10	923
Villeneuve-les-Sablons	1 153	24	1 177
TOTAL	38 428	540	38 968

INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

Les déchets des ménages

Organisation de la collecte:

La collecte, assurée sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes des Sablons, est exécutée par la société Propolys (membre du Groupe Pizzorno Environnement).

La collecte est divisée en cinq flux:

Ordures ménagères:

Elles sont collectées en porte à porte une fois par semaine à l'exception :
du centre ville de Méru (3 fois)
des quartiers de la Nacre et Saint Exupéry à Méru (2 fois)

Papiers cartons et emballages:

Collecte en porte à porte une fois par semaine

Déchets verts:

Fréquence de collecte: une fois par semaine de la semaine 13 à la semaine 49.

Encombrants:

Les encombrants sont collectés tous les 15 jours à Méru (toutes les semaines au Quartier de la Nacre). Pour les autres communes de la CCS, la collecte est réalisée sur rendez-vous. La prise de rendez-vous est effectuée par Propolys dans le cadre du marché de collecte. Un délai maximal de 15 jours est prévu dans le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) du marché entre l'appel de l'utilisateur et le rendez-vous effectif.

Dotation en bacs de tri (emballages, verre et déchets verts)

Chaque foyer a été doté de bacs individuels pour la collecte des emballages et papiers/cartons. Les habitants de logements collectifs déposent leurs emballages et papiers/cartons triés en bas des logements, dans des bacs collectifs.

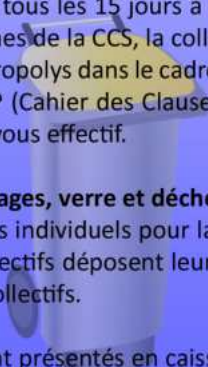
Pour le verre, les déchets étaient présentés en caissette, modulo bacs ou bacs roulants jusqu'au 30 juin. La collecte se fait en point d'apport volontaire aérien depuis le 1er juillet.

Pour les ordures ménagères résiduelles, la présentation est laissée au choix de l'utilisateur (sac ou bac), qui fournit le contenant.

Une différenciation entre les foyers de moins de 3 personnes, 4 personnes et 5 personnes et plus a été établie pour déterminer les tailles de bacs à attribuer.

Concernant les déchets verts, chaque foyer dispose d'un premier bac gratuit de 240 litres. Les administrés peuvent, s'ils le souhaitent, acquérir des contenants supplémentaires.

Le volume maximal au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté a été fixé à 1 320 litres par semaine dans le règlement territorial de gestion des déchets ménagers et assimilés.



INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

JOURS DE COLLECTE	Ordures ménagères résiduelles	Emballages et journaux-magazines	Déchets verts (de la semaine 13 à la semaine 49)	Verre PAP jusqu'au 30 juin 2023 (1 semaine sur 2)	Encombrants
Amblainville	Mardi	Mardi	Lundi	Jeudi	Sur rendez-vous
Andeville	Jeudi	Vendredi	Mercredi	Vendredi	
Bornel					
Secteur Ouest et Fosseuse	Vendredi	Lundi	Mercredi	Vendredi	
Secteur Est et Anserville	Jeudi	Lundi	Mercredi	Vendredi	
Chavençon	Mardi	Mardi	Mardi	Jeudi	
Corbeil-Cerf	Lundi	Jeudi	Lundi	Jeudi	
Esches	Lundi	Lundi	Mercredi	Vendredi	
Hénonville	Mardi	Mardi	Lundi	Jeudi	
Les Hauts Talican	Mercredi	Mercredi	Mardi	Jeudi	
Ivry le Temple	Mardi	Mardi	Mardi	Jeudi	
La Drenne	Mercredi	Jeudi	Mardi	Jeudi	
Laboissière en Thelle	Jeudi	Jeudi	Mercredi	Vendredi	
Lormaison	Mercredi	Jeudi	Lundi	Vendredi	
Méru					Jeudi 1 semaine sur 2
Centre-Ville	Lundi, Mercredi, Vendredi	Jeudi	Lundi	Vendredi	
Quartiers de la Nacre et Saint Exupéry	Mardi, Vendredi	Vendredi	Lundi	Vendredi	Jeudi toutes les semaines
Autres quartiers	1 jour par semaine selon quartier	Jeudi ou Vendredi selon quartier	Lundi	Vendredi	Jeudi 1 semaine sur 2
Montchevreuil	Vendredi	Mercredi	Mardi	Jeudi	Sur rendez-vous
Monts	Mardi	Mardi	Mardi	Jeudi	
Neuville-Bosc	Mardi	Mardi	Mardi	Jeudi	
Pouilly	Mardi	Mercredi	Mardi	Jeudi	
Saint Crépin Ibouvillers	Mardi	Mercredi	Mardi	Jeudi	
Valdampierre	Mercredi	Mercredi	Mardi	Jeudi	
Villeneuve les Sablons	Mercredi	Mardi	Mardi	Vendredi	

INDICATEURS TECHNIQUES

LE TRAITEMENT

a/ Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement

Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant

Les ordures ménagères résiduelles sont traitées au centre de valorisation énergétique situé à Villers Saint Paul. Le site est exploité par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise. La valorisation énergétique revêt plusieurs formes: renvoi de vapeur sur le process de l'industrie chimique voisine, production d'électricité et renvoi de chaleur vers le réseau urbain de Nogent sur Oise, et consommation d'électricité pour le fonctionnement du site. La capacité du centre est de 172 500 tonnes par an.

La collecte sélective est triée au centre de tri de Villers Saint Paul.

Le verre est recyclé à l'usine Samin (groupe Saint Gobain) située à Rozet Saint Albin.

Les déchets verts sont compostés sur la plateforme exploitée par l'entreprise Valorisol à Villeneuve les Sablons.

Les encombrants hors D3E sont acheminés sur le site géré par l'entreprise Butin-Sedic à Bornel.

Les D3E font l'objet d'une reprise par l'entreprise Véolia à l'agence de collecte de Propolys située à Amblainville.

INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

Les habitants du territoire ont accès à l'ensemble des déchetteries du réseau Verdi dont deux se situent dans le périmètre de la Communauté de Communes des Sablons: une à Laboissière en Thelle et une à Méru.

Types de déchets acceptés

Piles et accumulateurs

Déchets dangereux spécifiques (peintures, solvants, produits phytosanitaires,...)

Huiles usagées, batteries, radiographies

Pneus (VL, non coupés, déjantés)

Déchets verts, bois, métaux, gravats, mobiliers, cartons

Encombrants (déchets non recyclables)

DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

Lampes, textiles, emballages en verre

Les interdits:

Sacs fermés

Ordures ménagères

Déchets hospitaliers ou de soins

Déchets industriels

Pneus avec jantes, pneus découpés, pneus d'engins agricoles, camions, quad et motocycles

Cadavres d'animaux

Extincteurs, bouteilles de gaz

Déchets avec de l'amiante liée, libre ou friable

Cendres de barbecue et de cheminée

INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

Deux collectes spécifiques ont été réalisées tout au long de l'année:

Collecte des mégots

Les 12 points installés sur le territoire ont permis la collecte et le recyclage de 477 366 mégots de cigarettes.

Cette collecte a permis de:

- Préserver 238 680 m³ d'eau
- Ne pas générer 1 381 kg de CO₂
- Créer 110 kg d'isolant

La collecte ainsi que la valorisation des mégots en matériaux isolant utilisé pour les vêtements ou le bâtiment sont assurées par la Start'Up Isarienne *Tchao Mégot*.



Biodéchets

Réalisée par Valorbiocompost sur l'ensemble des cantines scolaires du territoire, la collecte des biodéchets, a permis de valoriser 45,51 tonnes de déchets alimentaires en compost.

INDICATEURS TECHNIQUES - COMMUNICATION

Plusieurs outils sont à la disposition du public :

- Articles dans les Nouvelles des Sablons et informations via le site internet de la collectivité

- Les autocollants consignes de tri : chaque bac comporte une consigne spécifique autocollante avec des photographies en couleur des déchets recyclables.

- Etiquette refus de tri : Autocollants mis sur les bacs par le personnel de collecte et indiquant le motif du refus.

Des calendriers de collecte spécifiques par commune ont été distribués sur l'ensemble du territoire.



COMMUNE DE LORMAISON

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS 2023

Ordures ménagères
MERCREDI
Merci de sortir vos poubelles (bacs et sacs) la veille au soir

Emballages recyclables
JEUDI
Merci de sortir vos poubelles (bacs) la veille au soir

Déchets verts
LUNDI entre le 27 mars et le 8 décembre
Merci de sortir vos bacs et fagots ficelés la veille au soir

Collecte des sapins LUNDI 9 JANVIER 2023

Verre
 VENDREDI 1 SEMAINE SUR 2
Merci de sortir vos bacs la veille au soir

La collecte du verre en porte à porte prend fin le 30 juin 2023. Retrouvez la carte des points d'apports de votre commune sur www.cc-sablons.fr

LES DÉCHETS DANGEREUX, C'EST À LA DÉCHETTERIE... PAS DANS LA POUBELLE!

DÉCHETS TOXIQUES & DANGEREUX
Déchetterie

POINT PROPRE DE LABOISSIÈRE EN THELLE
Lundi : 9h - 12h et 14h - 18h
Mardi au vendredi : 9h - 12h et 14h - 18h

DÉCHETTERIE DE MÉRUS
Du mardi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h
Dimanche : 9h - 12h

COLLECTE DES ENCOMBRANTS
sur rendez-vous au : 03 44 46 38 26
www.cc-sablons.fr

DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)
À ramener à votre pharmacie la plus proche.

Tous concernés par la sécurité !
Acides, solvants, peinture, huiles...

Stop aux risques de brûlures et de projections

INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

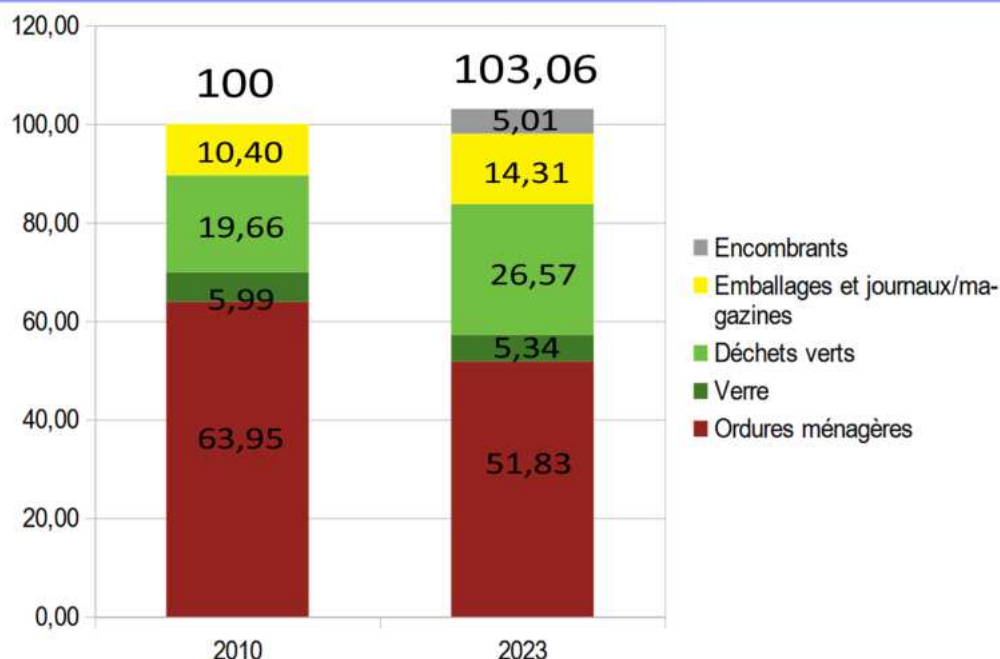
Bilan des tonnages collectés

		Ordures ménagères	Verre	Déchets verts	Emballages et journaux/magazines	Encombrants	Total	Evolution 2022/2023
2022	Tonnage	8 813	1 002	3 844	2 330	982	16 970	
	kg/hab/an	229,48	26,08	100,08	60,66	25,57	441,87	
2023	Tonnage	8 571,33	883,56	4 393,65	2 366,98	828,20	17 044	0,43 %
	kg/hab/an	223,05	22,99	114,33	61,60	21,55	443,52	0,37 %

Quantités collectées en tonnes

Quantités collectées en kg/habitant/an

c/ Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010



INDICATEURS FINANCIERS

a/ Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion

Collecte tous flux: marché public confié à l'entreprise Propolys, membre du Groupe Pizzorno Environnement pour une durée de 8 ans (démarrage au 1er janvier 2023).

Traitement des déchets: délégué au Syndicat Mixte du Département de l'Oise suite à l'adhésion de la Communauté de Communes des Sablons en 2012.

b/ Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement

Montant dépenses 2023:

<i>Montant annuel dépenses d'investissement:</i>	<i>439 535,81 € T.T.C.</i>
<i>Montant annuel dépenses de fonctionnement:</i>	<i>4 701 651,33 € T.T.C.</i>
Total	5 141 187,14 € T.T.C.

Modalités de financement:

<i>T.E.O.M</i>	<i>4 881 193,00 € T.T.C.</i>
<i>Intéressement au tri 2021</i>	<i>38 370,04 € T.T.C.</i>
<i>Vente bacs déchets verts et composteurs</i>	<i>6 471,49 € T.T.C.</i>
<i>Soutien à la communication</i>	<i>5 776,65 € T.T.C.</i>
<i>Subvention Citéo colonnes d'apport volontaire</i>	<i>64 698,48 € T.T.C.</i>
Total	4 996 509,66 € T.T.C.

c/ Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Achat de conteneurs: 439 535,81 € T.T.C. à ESE

Collecte des déchets: 2 593 025,81 € T.T.C. à Propolys (Groupe Pizzorno Environnement)

Collecte et traitement des biodéchets: 17 600,60 € T.T.C à Valorbiocompost

d/ Modalités d'établissement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M)

Le taux de 14,05 % a été voté lors du Conseil Communautaire du 23 mars 2023.



INDICATEURS FINANCIERS

e/ Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets

Montant global: 0 € T.T.C

f/ Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation

Montant global: 38 370,04 € T.T.C

dont Intéressement au tri 2021 38 370,04 € T.T.C

g/ Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets en € H.T.

Année 2023 Montants HT	Flux de déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets des collectivités	
Coût aidé HT	1 855 487 €	182 237 €	419 455 €	1 143 193 €	522 156 €	345 086 €	20 753 €	4 488 367 €

Coût aidé = coût complet (totalité des charges hors TVA) d'où sont déduits les produits à caractère industriel ainsi que les soutiens apportés par les sociétés agréés et les différentes aides reçues

Les coûts aidés indiqués dans le tableau ci-dessus tiennent compte des ventes de produits et d'énergie ainsi que des soutiens perçus par le SMDO. Ceux-ci ne sont pas directement perçus par la CCS mais viennent en déduction des coûts de traitement versés par la CCS auprès du SMDO.

INDICATEURS FINANCIERS

Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets en € H.T. par tonne

Année 2023 Montants HT par tonne	Flux de déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets des collectivités	
Coût aidé HT	216,48 €	206,15 €	177,21 €	185,25 €	118,83 €	416,77 €	451,15 €	192,96 €

Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets en € H.T. par habitant

Année 2023 Montants HT par habitant	Flux de déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets des collectivités	
Coût aidé HT	47,62 €	4,68 €	10,76 €	29,34 €	13,40 €	8,86 €	0,53 €	115,18 €



INDICATEURS FINANCIERS

h/ Coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de collecte en € H.T.

Année 2022 Montants HT			Flux de déchets							Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets des collectivités	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	32 438,00 €	3 765,00 €	18 150,00 €	21 833,00 €	8 961,00 €	5 380,00 €	309,00 €	90 836,00 €
		Communication	2 535,00 €	96,00 €	1 676,00 €	4 910,00 €	1 429,00 €	297,00 €	24,00 €	10 967,00 €
		TOTAL Fonctionnelles	34 973,00 €	3 861,00 €	19 826,00 €	26 743,00 €	10 390,00 €	5 677,00 €	333,00 €	101 803,00 €
	Techniques	Prévention	14 133,00 €		2 127,00 €	6 282,00 €	1 732,00 €	231,00 €	23,00 €	24 528,00 €
		Collecte et pré-collecte							16 583,00 €	16 583,00 €
		Pré-collecte	1 178,00 €	27 557,00 €	55 114,00 €		27 557,00 €			111 406,00 €
		Collecte	799 411,00 €	158 886,00 €	477 189,00 €	484 113,00 €	322 870,00 €	143 285,00 €		2 385 754,00 €
		TOTAL Collecte et pré-collecte	800 589,00 €	186 443,00 €	532 303,00 €	484 113,00 €	350 427,00 €	143 285,00 €	16 583,00 €	2 513 743,00 €
		Transfert/Transport	490 003,00 €	32 543,00 €	195 470,00 €	351 073,00 €	66 130,00 €	31 734,00 €		1 166 953,00 €
		Traitement des déchets non dangereux			325 747,00 €	397 026,00 €	102 890,00 €	137 657,00 €	1 383,00 €	964 703,00 €
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux				31 311,00 €				31 311,00 €
		Autres charges								
		TOTAL Techniques	1 304 725,00 €	218 986,00 €	1 055 647,00 €	1 269 805,00 €	521 179,00 €	312 907,00 €	17 989,00 €	4 701 238,00 €
		TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)	1 339 698,00 €	222 847,00 €	1 075 473,00 €	1 296 548,00 €	531 569,00 €	318 584,00 €	18 322,00 €	4 803 041,00 €



INDICATEURS FINANCIERS

Coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de collecte en € H.T par tonne

Année 2023 Montants HT par tonne			Flux des déchets							Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets des collectivités	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	3,85 €	4,35 €	8,88 €	3,52 €	2,12 €	7,35 €	7,96 €	4,10 €
		Communication	0,51 €	0,21 €	1,26 €	1,25 €	0,36 €	0,62 €	0,39 €	0,75 €
		TOTAL Fonctionnelles	4,36 €	4,56 €	10,15 €	4,77 €	2,48 €	7,97 €	8,35 €	4,85 €
	Techniques	Prévention	2,88 €	---	0,81 €	0,87 €	0,39 €	0,21 €	---	1,52 €
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	362,67 €	362,67 €
		Pré-collecte	0,09 €	51,93 €	24,46 €	---	6,50 €	---	---	8,21 €
		Collecte	98,29 €	157,69 €	228,78 €	71,87 €	67,39 €	207,75 €	---	104,89 €
		TOTAL Collecte et pré-collecte	98,38 €	209,61 €	253,25 €	71,87 €	73,88 €	207,75 €	362,67 €	111,12 €
		Transfert/Transport	58,80 €	32,30 €	88,91 €	49,51 €	13,80 €	44,15 €	---	49,35 €
		Traitement des déchets non dangereux	---	---	151,27 €	68,14 €	29,70 €	156,69 €	80,13 €	75,51 €
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	5,76 €	---	---	---	5,76 €
		Autres charges	---	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Techniques	160,07 €	241,91 €	494,23 €	196,15 €	117,77 €	408,80 €	442,80 €	208,18 €
	TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)		164,43 €	246,47 €	504,38 €	200,92 €	120,25 €	416,77 €	451,15 €	213,03 €



INDICATEURS FINANCIERS

Coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de collecte en € H.T. par habitant

Année 2023 Montants HT par habitant			Flux des déchets						Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants		Déchets des collectivités
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	0,85 €	0,10 €	0,54 €	0,56 €	0,24 €	0,16 €	0,01 €	2,45 €
		Communication	0,11 €		0,08 €	0,20 €	0,04 €	0,01 €		0,45 €
		TOTAL Fonctionnelles	0,96 €	0,10 €	0,62 €	0,76 €	0,28 €	0,17 €	0,01 €	2,89 €
	Techniques	Prévention	0,63 €	---	0,05 €	0,14 €	0,04 €		---	0,87 €
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	0,43 €	0,43 €
		Pré-collecte	0,02 €	1,18 €	1,49 €	---	0,73 €	---	---	3,42 €
		Collecte	21,62 €	3,58 €	13,90 €	11,38 €	7,60 €	4,41 €	---	62,49 €
		TOTAL Collecte et pré-collecte	21,64 €	4,76 €	15,38 €	11,38 €	8,33 €	4,41 €	0,43 €	66,33 €
		Transfert/Transport	12,93 €	0,73 €	5,40 €	7,84 €	1,56 €	0,94 €	---	29,40 €
		Traitement des déchets non dangereux	---	---	9,19 €	10,79 €	3,35 €	3,33 €	0,09 €	26,75 €
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	0,91 €	---	---	---	0,91 €
		Autres charges	---	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Techniques	35,21 €	5,49 €	30,02 €	31,06 €	13,28 €	8,69 €	0,52 €	124,27 €
	TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)		36,17 €	5,59 €	30,64 €	31,82 €	13,56 €	8,86 €	0,53 €	127,16 €

